

ARRÊTÉ n°2026-149-DS-AI PORTANT DÉSIGNATION DE MADAME MARIE-IRÈNE BOUIN EN QUALITÉ DE PRÉSIDENTE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL

LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU le règlement intérieur du comité social territorial départemental placé auprès du centre de gestion adopté le 14 mars 2023, notamment son article 8,

Considérant l'empêchement de siéger de Madame PAVIZA, Présidente du Centre de Gestion, au comité social territorial du jeudi 15 octobre 2026.

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Le comité social territorial, prévu le 15 octobre sera présidé par Madame Marie-Irène BOUIN, représentante des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

A Nantes, le 29 septembre 2026




Karine PAVIZA
La Présidente,

La présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le (date et signature)